



Modalité rupture transactionnelle

Par **Cedric**, le **12/11/2012** à **20:19**

Bonjour,

Mon employeur actuel m'a proposé une rupture transactionnelle pour mon départ de la société. le montant négocié est égal à un an de salaire d'un cadre : il me propose aujourd'hui un licenciement pour abandon de poste mais ne veut pas formaliser de documents concernant la transaction avant mon départ de la société.

lorsque je lui demande des garanties il me répond que si il n'honore pas son engagement oral envers moi je peux me retourner vers les prud'hommes pour l'attaquer et récupérer la somme. le problème est que si demain je ne vais pas travailler le licenciement sera donc justifié. de plus je n'ai pas de trace écrite de la négociation du montant de la transaction ni même de sa proposition de rupture transactionnelle.

je souhaite donc savoir si je peux exiger un document avant le début de la procédure de licenciement, et, si mon employeur refuse, si le conseil des prud'hommes pourrait statuer en ma faveur simplement sur mes propos, sans preuve.

je vous remercie par avance pour vos réponses